

LES INSTANCES DE DECISION ET DE CONCERTATION

Les commissions émanant du Conseil

Instances	Titulaires	Suppléants
<p>Commission de Recours Amiable (CRA) Rapporteur : Cécile ROUILLAC Elle s'est réunie dix fois en 2020. Prévues par l'Article R121-1 du Code de la Sécurité Sociale, la CRA est une instance de règlement des litiges qui examine les réclamations formées contre les décisions prises par la CPAM. La consultation de la CRA est obligatoire avant l'ouverture d'une procédure contentieuse devant le TASS. Tous les litiges liés à l'application de la législation, hormis ceux qui relèvent du contentieux médical ou du contentieux technique, peuvent être soumis à la CRA.</p>	Guy SIONNEAU Cécile ROUILLAC Christine MARTIN-BOYER Mauro CUZZONI Patrick COUTEAU	Brigitte TILLIER René-Pierre PIGNOTTI Vincent TELEGA Cathy MARTINEAU Jeanne BUARD
<p>Commission d'action sanitaire et sociale (CASS) Rapporteur : Martine DELIGNÉ Elle s'est réunie vingt-trois fois en 2020 (dont deux plénières). La CASS octroie, au-delà du cadre des prestations légales, des aides financières à caractère ponctuel et facultatif afin de favoriser l'accès aux soins des assurés sociaux fragilisés.</p>	Isabelle DAVID Martine DELIGNÉ Christophe NAMI Cathy MARTINEAU Françoise DUVEAU Patricia PILON Brigitte TILLIER Nassera SERHANI Nadine JOUINT Patrick COUTEAU	Jean-Dominique AUBERT Edith VÉRON Luc TAUPIN Mauro CUZZONI Jeanne BUARD Eric DUMOULIN Bruno CHAUSSEPIED Hervé CIBOIT Sophie OLLAGNIER Aurélia DESSUS
<p>Commission des relations avec les usagers Rapporteur : Patrick COUTEAU Elle s'est réunie une fois en 2020. La CRU est une commission facultative mise en place par décision du Conseil de la CPAM en juin 2005. Elle délibère sur les modalités de traitement des réclamations déposées par les usagers. Elle est informée des bilans et évolutions engagés par la Direction sur la Relation Clients, la Conciliation, le développement des offres de service.</p>	Jean-Dominique AUBERT Isabelle DAVID Eric DUMOULIN René-Pierre PIGNOTTI Sophie OLLAGNIER Hervé CIBOIT Carole BOISSÉ Vincent TELEGA Patrick COUTEAU Françoise DUVEAU	Guy SIONNEAU Brigitte TILLIER Patricia PILON Martine DELIGNÉ Christophe NAMI Brunon ROGOWSKI Mauro CUZZONI Christine MARTIN-BOYER Gérard PHILIPPE Jeanne BUARD
<p>Commission des pénalités financières Elle ne s'est pas réunie en 2020. La commission des pénalités financières est compétente pour donner un avis au Directeur sur l'application d'une pénalité financière en cas d'inobservation du Code de la Sécurité Sociale ayant abouti à une demande de remboursement ou de prise en charge induite pour un assuré, un professionnel de santé, un établissement ou un employeur. Lorsque l'anomalie est détectée pour un professionnel de santé ou un établissement, la commission intègre des représentants de la profession concernée.</p>	Brigitte TILLIER Martine DELIGNÉ Frédéric BUTEL Hervé CIBOIT Jeanne BUARD	Jean-Dominique AUBERT Eric DUMOULIN Luc TAUPIN Mauro CUZZONI Françoise DUVEAU

Les instances de l'ARS

Instance	Titulaires	Suppléants
<p>Conseil de surveillance de l'ARS Instance de gouvernance et de pilotage de l'ARS, le Conseil de surveillance donne son avis sur les orientations et la mise en œuvre de la politique régionale de santé. A l'instar d'un conseil d'administration, il approuve le budget et les comptes de l'Agence.</p>	<p>Collège Salariés Eric DUMOULIN Martine DELIGNÉ</p>	<p>Collège Salariés Cécile ROUILLAC</p> <p>Collège Employeurs Christophe NAMI</p>